

**ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL  
ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008**

**L'ÉTAT DE TRAITEMENT  
DES MEMBRES DU  
PERSONNEL  
DE DIRECTION**

**DÉCEMBRE 2008**

NOM DE L'UNIVERSITÉ : École Polytechnique de Montréal

NUMÉRO DE L'UNIVERSITÉ : 976002

**ÉTAT DE TRAITEMENT**  
**2007-2008**

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE :

Le 11 décembre 2008

ADMINISTRATEUR :

  
\_\_\_\_\_



# Raymond Chabot Grant Thornton

## Rapport des vérificateurs

Raymond Chabot Grant Thornton  
S.E.N.C.R.L.  
Bureau 2000  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec) H3B 4L8

Aux membres du conseil d'administration de  
Corporation de l'École Polytechnique de Montréal

Téléphone : 514 878-2691  
Télécopieur : 514 878-2127  
www.rcgt.com

Nous avons vérifié les relevés de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt du Québec des membres du personnel de direction supérieure et des autres catégories de personnel de direction inclus dans l'état du traitement de Corporation de l'École Polytechnique de Montréal pour l'exercice terminé le 31 mai 2008, lesquels ont été établis conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. La responsabilité de ces informations financières incombe à la direction de Corporation de l'École Polytechnique de Montréal. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces informations financières en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux exigences énoncées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec dans le Mandat de vérification externe des universités québécoises et conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les informations financières sont exemptes d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les informations financières. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des informations financières.

À notre avis, ces relevés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle des informations financières portant sur la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt du Québec des membres du personnel de direction supérieure et des autres catégories de personnel de direction de Corporation de l'École Polytechnique de Montréal pour l'exercice terminé le 31 mai 2008 selon les dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*

Comptables agréés

Montréal

Le 25 septembre 2008

Établissement :  
Année financière :

École Polytechnique de Montréal  
2007-2008

État du traitement

Page 1 de 3

Personnel de direction supérieure		Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)				
Nom et fonction	Salaires de Base	Autres éléments	Droits d'indemnités de départ exercés (1)	Fondations ou personnes morales	Tc Nombre de mois	Tc % du temps
Lamarre, Bernard - Président	97 000 \$				12	30%
Guy, Christophe - Directeur général	195 000 \$	40 727 \$			12	
Jaliscoeur, Louise - Directrice des affaires institutionnelles et secrétaire général	156 468 \$	15 515 \$			12	
Savard, Gilles - Directeur de la recherche et de l'innovation	160 000 \$	12 392 \$			9.7	
Laflour, Pierre - Directeur de l'enseignement et de la formation	162 612 \$	14 436 \$			12	
Tanguay, André - Directeur des ressources financières et matérielles	154 734 \$	15 254 \$			12	

(1) La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non-exercés pendant l'année 2007-2008 apparaît en note complémentaire à l'état du traitement.

Autres catégories de personnel de direction		Valeur pérennitaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
Catégorie de personnel	Efficatif total (*) de la catégorie	Étendue du traitement	Autres éléments de traitement	
Personnel de direction des composantes de l'établissement (*)	7,00	Le plus élevé	132 149 \$	22 824 \$
		Moyenne	120 276 \$	22 211 \$
		Le moins élevé	110 635 \$	21 050 \$
		Le plus élevé	132 149 \$	109 407 \$
Personnel de direction des services	16,16	Moyenne	111 249 \$	11 507 \$
		Le moins élevé	91 567 \$	361 \$
		Le plus élevé	89 219 \$	10 405 \$
		Moyenne	75 221 \$	1 999 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	43,70	Le moins élevé	44 979 \$	0 \$

(\*) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.

(\*\*) En équivalence temps complet; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

Établissement:  
Année financière:

École Polytechnique de Montréal  
2007-2008

État du traitement

Page 3 de 3

**VALEUR PÉCUNIAIRE NON VÉRIFIÉE DES ALLOCATIONS ET DES FRAIS REMBOURSÉS**

Personnel de direction supérieur	Fonction	Nombre de mois dans la fonction	Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)
LAMARRÉ, Bernard	Président	12	0 \$
GUY, Christophe	Directeur général	12	10 200 \$
JOLICOEUR, Louise	Directrice des affaires inst. et secrétaire général	12	5 800 \$
SAVARD, Gilles	Directeur de la recherche et de l'innovation	9,7	7 600 \$
LAFLEUR, Pierre	Directeur de l'enseignement et de la formation	12	9 800 \$
TANGUAY, André	Directeur des ressources financières et matérielles	12	8 000 \$

Autres catégories de personnel de direction	Étendue des frais remboursés	Effectif (*)	Valeur pécuniaire
Personnel de direction des composantes de l'établissement (**)	Le plus élevé	7	15 500 \$
	Moyenne		6 000 \$
	Le moins élevé		1 300 \$
Personnel de direction des services	Le plus élevé	16,16	21 800 \$
	Moyenne		4 400 \$
	Le moins élevé		400 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	Le plus élevé	43,70	4 000 \$
	Moyenne		400 \$
	Le moins élevé		0 \$

(\*) S'applique aux personnes qui ont perçu des remboursements de frais ou d'allocations, ne s'applique pas autrement.

(\*\*) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.